



avril
2014

SN-PETULTEM
SN-CTT
SN-PAM

Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'Énergie
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

Compte-Rendu de la CAP

du 8 avril 2014

S.A.C.D.D

SN-PETULTEM	1
SN-CTT	1
SN-PAM	1
Déclaration FORCE OUVRIERE	2
Déroulement de la cap	3
Liste d'aptitude 2014	4
Recours sur PFR	7
Titularisations	8
Dates des prochaines CAP	8
Les Coordonnées de vos élus	8

PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX DE L'ÉCOLOGIE, DES TRANSPORTS, DE L'URBANISME, DU LOGEMENT,
DES TERRITOIRES, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Arche de la Défense – colline sud – plot I - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04
Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13 - mel : fo-snpetultem@i-carre.net – mélanie : Syndicat/FO-Petultem/AC
intranet : syndicat.fo-petultem.i2

DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Cette CAP doit examiner la liste d'aptitude au grade de SACDD de classe normale. **Force Ouvrière** demande que les 52 promus à l'issue de cette instance soient affectés dans leur résidence administrative d'origine ou celle de leur choix. Une mobilité fonctionnelle est acceptable cependant **Force Ouvrière** s'oppose à toute mobilité géographique imposée. Doit-on vous rappeler l'état des services aujourd'hui et les zones de gouvernance en sur effectif en catégorie B. Madame la présidente, l'administration doit s'engager à affecter les nouveaux SACDD afin que cette promotion en soit vraiment une.....

Force Ouvrière vous rappelle que des lauréats du concours de SACDD de classe normale et de classe supérieure n'ont toujours pas d'affectation, ces agents vont-ils devoir être sacrifiés sur l'autel de la froide comptabilité d'ETP ? **Force Ouvrière** vous demande solennellement qu'une solution immédiate soit apportée pour que les agents concernés puissent enfin bénéficier de leur arrêté de promotions en B.

S'agissant des critères de promotions dans le corps des SACDD, l'ensemble des organisations syndicales et des services ont été destinataires de vos critères de gestion notamment ceux pour le TRGS. Nos revendications ont toujours été claires Madame la présidente tous les agents retraits doivent être promus hors quotas. Les critères d'âge imposés dans votre circulaire promotions sont discriminants et écartent de facto des agents partant à la retraite dans l'année mais n'ayant pas 61 ans au 1^{er} janvier 2014. La HALDE n'a-t-elle pas jugé illégal l'ensemble des critères relatifs à l'âge des agents ? La DRH de nos ministères balaye à coup de circulaire discriminantes les règles.

En raison de la pyramide des âges des SACDD, la DRH par un tour de passe-passe limite les promotions TRGS pour laisser quelques possibilités de promotions pour les actifs. L'administration doit impérativement demander l'augmentation des taux pro/pro, un agent ne doit pas attendre la veille de son départ à la retraite pour être enfin reconnu et, promu au grade supérieur.

Force Ouvrière vous rappelle sa revendication légitime : un SACDD doit atteindre le dernier échelon du 3ème niveau de grade en fin de carrière. Ils sont bien loin les engagements de l'administration pris lors des discussions sur le NES qui tentaient de le vendre aux organisations syndicales en promettant des ratios pro/pro faussement alléchants. **Force Ouvrière** n'a pas été dupe.

Cette CAP doit également examiner les réductions d'ancienneté au titre de l'année 2013. **Force Ouvrière** vous a réclamé en vain, Madame la présidente des informations sur les 38 agents non bonifiés, sanctionnés par leur hiérarchie. **Force Ouvrière** refuse de valider à l'aveugle le tableau de l'administration et de pénaliser des SACDD.

Concernant le passage à la catégorie A, en 2014, 18 postes, 18 Madame la présidente, ont été ouverts sur la liste d'aptitude des attachés. **Force Ouvrière** vous rappelle qu'un tiers des SACDD est au 3ème niveau de grade donc un déroulement de carrière complètement bloqué. **Force Ouvrière** revendique la reconnaissance des responsabilités assumées par les SACDD et notamment par ceux du 3ème niveau de grade. La DRH doit s'impliquer sur ce dossier, un plan ambitieux de requalification doit être négocié avec la DGAPF et le budget comme cela a été réalisé dans certains ministères.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** vous alerte, une nouvelle fois, sur l'acharnement que subit un agent de la DRIEA/UT 93 à cela s'ajoute une prolongation de stage à la DIRIF. Que se passe t-il, madame la présidente, dans les services régionaux d'IDF.

Enfin, Madame la présidente, n'oublions pas nos collègues inquiets dont les missions de l'ADS et de l'ATESAT sont abandonnées. Les agents ont besoin de réelles garanties et surtout d'un véritable soutien de la part de leur administration. L'administration doit garantir des mesures d'accompagnement concrètes, et, satisfaisantes pour les agents qui perdent leur poste.

Les élus à la CAP nationale

DÉROULEMENT DE LA CAP

La CAP est présidée par Mme THORIN.

La présidente de la CAP indique qu'elle n'apportera aucune réponse sur les questions de politique générale mais qu'elle partage le même point de vue sur la valorisation du point d'indice.

Plan de requalification de B en A :

L'administration en parlera quand elle sera en mesure d'annoncer des points d'avancement.

Le financement serait à obtenir mais la situation de l'État est de plus en plus tendue et le plan du gouvernement doit être équilibré par des économies. Mais, l'administration affirme qu'il y aura un plan de requalification ambitieux de C en B et de B en A (le dossier est monté ne reste que la demande de financement)

Commentaire FORCE OUVRIÈRE

Pour FORCE OUVRIÈRE, ces propos ne sont pas rassurants. L'administration du MEDDE - MLET perd tous les arbitrages à la fonction publique. Souvenez-vous entre autres les ratios de promotion à SACDD CS et SACDD CE l'année dernière ? Alors pourquoi lui ferait-on encore confiance ? N'oublions pas que le gouvernement cherche à faire des économies sur le dos des fonctionnaires et surtout sur les plus faibles financièrement, il faut bien trouver les 50 milliards !!!

L'administration ne cherche aujourd'hui qu'à gagner la paix sociale.

Les ratios de taux pro/pro :

Pour mémoire 13 % pour SACDD classe supérieure et 10 % pour SACDD classe exceptionnelle.

L'administration indique qu'une demande de revalorisation des taux pro/pro est en cours mais que compte tenu de l'actualité nationale et des économies à trouver, le renouvellement des taux laisse peser une crainte : une grosse difficulté à obtenir les taux des années antérieures et un risque probable (c'est une analyse de la DRH) d'une baisse pour les triennales (2015/2017).

Commentaire FORCE OUVRIÈRE

Et dire que 5 minutes avant pour l'accès à la catégorie A l'administration tentait d'être rassurante. Encore une fois les SACDD sont sacrifiés, pourquoi leur faire payer une crise dont ils ne sont pas responsables ?

Bilan des examens et concours :

Le corps des SACDD est un corps nouvellement créé, l'administration a souhaité attendre une année de gestion pour avoir des retours. La DRH s'est engagé à proposer un bilan des examens et concours pour la prochaine CAP.

Commentaire FORCE OUVRIÈRE

Il n'est pas utile d'attendre un an pour constater que le nombre de recrutements dans le corps des SACDD est en constante diminution et est même aujourd'hui ridiculement bas.

Sur les nominations des agents

Pour les lauréats de l'examen pro de SACDD de CN et de CS, l'administration indique que les agents n'ayant pas encore de poste de catégorie B seront « rassurés sur leur sort » en fin de semaine.

Commentaire FORCE OUVRIÈRE

Cette situation est inacceptable, les résultats ont été publiés en décembre et depuis certains agents n'ont toujours pas d'affectation. Depuis le mois de janvier FO évoque ce problème à chaque CAP. En vain.

LISTE D'APTITUDE 2014

Conditions statutaires : appartenir à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 années de services publics au 31 décembre 2014

Textes de référence :

1. Décret N°2009-1388 du 11 novembre 2009
2. Décret N°2012-1065 du 18 septembre 2012

Règles de gestion :

- être proposé par chef de service
- Classement des harmonisateurs basé sur capacités de l'agent à exercer des fonctions de niveau B : compétences professionnelles, réussite dans l'exercice de fonctions similaires à un SACDD, qualité du parcours et appréciation sur la manière de servir

Date d'effet : 1er janvier 2014

Nom	Prénom	DREAL	Libellé affectation service
SABATHIE	Dominique	AC	Cabinet
KERJEAN	Pierre	AC	DGALN
KULCSAR	Lajos	AC	SG
DELMER	Hervé	AC	DGPR
SIBILLA	Sylvie	AC	SG
CHAUVIN	Danielle	CEREMA	DT Ouest
OTT	Richard	Alsace	DDT 67
JAFFRE	Josiane	Aquitaine	DDTM 64
MEDAN	Pascal	Aquitaine	DDTM 33
PINAUD	Denise	Aquitaine	DREAL
CHAPSAL	Colette	Auvergne	DDT 15

Nom	Prénom	DREAL	Libellé affectation service
ODOARD	Catherine	Basse-Normandie	DDTM 50
STEINMETZ	Sylvie	Bourgogne	DDT 71
HAMARD	Geneviève	Bretagne	DDTM 29
CADRAN	Murièle	Bretagne	DDTM 35
HIREL	Isabelle	Bretagne	MIGT 3
DUFET	Bénédicte	Centre	DDT 28
VESVRE	Patricia	Centre	DDT 36
GAUTHIER	Pascal	Centre	DDT 41
GEORGEL	Brigitte	Champagne-Ardenes	DREAL
HOUVENAGHEL	Brigitte	Corse	DREAL
GIRARDET	Danielle	Franche-Comté	DDT 25
PALIN	Josée	Haute-Normandie	DDTM 76
DUBOIS	Véronique	Languedoc-Roussillon	DDTM 30
SEJOURNE	Didier	Languedoc-Roussillon	DDT 48
CHEVAL	Agnès	Lorraine	DDT 55
MARCHESIN	Patricia	Midi-Pyrénées	DDT 81
DUFAU	Nicole	Midi-Pyrénées	DDT 65
GLOWACKI	Eddie	Nord-Pas-de Calais	DIR Nord
PODEVIN	Christine	Nord-Pas-de Calais	DDTM 59
CHAMPIE	Martine	PACA	DDT 84
DAGUEBERT	Louise	PACA	SIDSIC 05
LECRIVAIN	Brigitte	Pays de Loire	DIRM NAMO
BURY	Réjane	Pays de Loire	DDTM 44

Nom	Prénom	DREAL	Libellé affectation service
LE-BRASSEUR	Martine	Picardie	DDT 60
DENYS	Lysiane	Poitou-Charente	DREAL
PELISSIER	Françoise	Rhône-Alpes	DDT 01
VISENTIN	Monique	Rhône-Alpes	DDT 73
PLANET	Dominique	Rhône-Alpes	DDT 38
DI FALCO	Fabienne	Hors Ministère	Com. d'agglomérations Valenciennes
LECONTE	Monique	Hors Ministère	Ministère de la Défense ESID-IDF
CARCREFF	Georges	Hors Ministère	ENIM
RENAUDEAU	Catherine	Hors Ministère	IFSTAR
ROUSSEAU	Fabrice	Ile-de-France	DRIEE
FEUILLET	Jacqueline	Ile-de-France	DDT 78
RUPERAS	Marie-Christine	Ile-de-France	DDT 77
NOEL	Magnoléta	MIGT 8	DM 971
MOGNE-MALI	Roukiat	MIGT 8	DEAL 976
DRON	Dominique	VNF	DT BS
GANTOIS	Annie	VNF	DT RS
BLANC	Christine	Syndicat	Syndicat
LANGE	Catherine	Syndicat	Syndicat

RECOURS SUR PFR

Tableau des recours PFR :

20 recours PFR 2012 ont été examinés :

Service	Type de recours	Résultats
DDT 83	Part résultats	Maintien
DREAL midi Pyrénées	Part résultats	Maintien avec évolution de + 0,05
DREAL midi Pyrénées	Part résultats	évolution de + 0,09
DREAL Centre	Part résultats	maintien
DREAL Languedoc	Part résultats	maintien
DDTM 27	Part résultats	maintien
DDT 57	Part résultats	maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
ENIM	Part résultats + fonctions	Maintien
DDT 65	Part résultats	Augmentation de la part fonctions à 4 et de la part résultats à 3,3
DIRCE	Part résultats	Augmentation parts résultats à 2,34
DREAL Languedoc	Part résultats	Augmentation de la part résultats à 2,1
DDTM 33	Part résultats	Maintien de la part résultats
VNF	Part résultats	Augmentation de la part résultats à 1,8
AC	Part résultats	maintien
DREAL Poitou Charentes	Part résultats	Maintien

TITULARISATIONS

La CAP a donné un avis sur deux titularisations et une demande de prolongation de stage. Pour l'agent concerné par la prolongation, Fo a demandé que la chargée de mission des SACDD rencontre l'agent.

DATES DES PROCHAINES CAP

Mobilité : 4 et 5 juin 2014 (cycle 2014-9)

Tableau d'avancement : 17 et 18 septembre 2014 (pré CAP le 12 septembre)

LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS

Stéphanie FERRARI-PAILLET 05 56 73 14 76 Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Claude MONGE 05 56 24 84 74 Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr
Céline RASPAUT 03.86.48.41.39 celine.raspaut@yonne.gouv.fr
Jacqueline BALZA 01.40.81.24.21 Jacqueline.balza@i-carre.net
Cathy GUILLAUMEL 04 91 39 69 85 Cathy.Guillaumel@developpement-durable.gouv.fr
Jacques DOTU 05 61 58 54 12 Jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr
Permanence à l'Arche de la Défense (01.40.81.24.20 7 01.40.81.24.13
fo-snpetultem@i-carre.net

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations . En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - La Défense Cedex 04**